



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 35 - AVRIL 2013

SOMMAIRE

46 - Préfecture du Lot

Bureau de la coordination et du pilotage de la performance

Arrêté N °2013108-0001 - Arrêté n °2013-034 modifiant l'arrêté du 21 mars 2013 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande de création d'un ensemble commercial par l'extension du magasin Gamm Vert et l'ouverture d'un magasin Fermes de Figeac à Figeac

..... 1



PRÉFET DU LOT

Arrêté n °2013108-0001

**signé par le Préfet du Lot
le 18 Avril 2013**

**46 - Préfecture du Lot
Bureau de la coordination et du pilotage de la performance**

Arrêté n °2013-034 modifiant l'arrêté du 21 mars 2013 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande de création d'un ensemble commercial par l'extension du magasin Gamm Vert et l'ouverture d'un magasin Fermes de Figeac à Figeac



PREFET DU LOT

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
BUREAU DE LA COORDINATION
ET DU PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

Arrêté préfectoral n° 2013- 034
modifiant l'arrêté du 21 mars 2013 portant composition de la commission départementale
d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande de création d'un ensemble
commercial par l'extension du magasin GAMM VERT et l'ouverture d'un magasin Fermes de
Figeac à Figeac

Le Préfet du Lot,
Officier de l'ordre National du Mérite

- Vu le code de commerce, livre VII, titre V, relatif à l'aménagement commercial ;
- Vu par les articles L 2122-17 à 20 et L 2122.25 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008 ;
- Vu le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 portant constitution de la commission départementale d'aménagement commercial pour une durée de trois ans ;
- Vu la demande enregistrée le 04 mars 2013, sous le n° 201302546, déposée par la SICASELI – Fermes de Figeac en vue de réaliser la création d'un ensemble commercial par l'extension du magasin GAMM VERT et l'ouverture d'un magasin Fermes de Figeac à Figeac ;
- Sur proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture,

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté du 21 mars 2013 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande de création d'un ensemble commercial par l'extension du magasin GAMM VERT et l'ouverture d'un magasin Fermes de Figeac à Figeac, est modifié comme suit :

Au lieu de :

« **Article 1er** (...) »

Département du Lot :

A - ÉLUS LOCAUX :

(...)

- Le président de la communauté de communes FIGEAC-COMMUNAUTE, au titre de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement, ou son représentant dûment délégué à cet effet,
- Le maire de CAMBES, désigné pour siéger en lieu et place du président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale, ou son représentant dûment délégué à cet effet. »

Lire :

« **Article 1er** (...) »

Département du Lot :

A - ÉLUS LOCAUX :

(...)

- Le maire de CAMBES, désigné pour siéger en lieu et place du président de la communauté de communes FIGEAC-COMMUNAUTE, au titre de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'aménagement de l'espace et de développement,
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale, ou son représentant dûment délégué à cet effet. »

Article 2 : M. le Secrétaire général de la préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission ainsi qu'au directeur départemental des territoires.

Fait à Cahors, le 18 AVR. 2013

Pour le Préfet
Le Secrétaire général


Frédéric ANTIPHON